A

( N° 324. )

# Chambre des Représentants.

Séance du 6 Aout 1846.

## Crédit de 3,712,960 fr. au Département des Travaux Publics.

## EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi tendant à ouvrir, au Département des Travaux Publics, un crédit de 3,712,960 fr. pour travaux aux chemins de fer de l'État.

Les dépenses auxquelles ce crédit est destiné à faire face peuvent se répartir en trois catégories, de la manière suivante :

| | | |
|---|---|---|
| 1° Complément de la dépense d'exécution des travaux de doubles voies, entrepris en exécution de la loi du 13 avril 1845. . . . . | fr. | 1,128,960 |
| 2° Achèvement de la double voie sur la ligne du Midi . . . | | 1,584,000 |
| 3° Dépenses complémentaires des lignes décrétées. . . . . | | 1,000,000 |
| Ensemble. . . | fr. | 3,712,960 |

*Complément de la dépense d'exécution des travaux de doubles voies, entrepris en exécution de la loi du 13 avril 1845* . . . . . fr. 1,128,960

La loi du 13 avril 1845 a ouvert, au Département des Travaux Publics, pour travaux de doubles voies, un crédit de 5,175,840 fr.

D'après les explications données dans l'exposé des motifs et dans les discussions qui ont précédé le vote de la loi, ce crédit devait être affecté au double-

ment de la voie sur les sections ou parties de sections du railway national, dont l'indication suit :

| | Longueurs. |
|---|---|
| Bruxelles à Braine-le-Comte. . . . . mètres. | 30,000 |
| Braine-le-Comte à Jurbise . . . . . | 18 500 |
| Braine-le-Comte à Godarville et Gosselies à Charleroy. | 24,500 |
| Mons à Jemmapes. . . . . | 4,200 |
| Ostende à Plasschendaele . . . . . | 6,000 |
| Courtray à la frontière . . . . . | 15,000 |
| Ensemble. . . mètres. | 98,200 |

Les travaux et fournitures ont été mis en adjudication pour toutes ces sections ou parties de sections; mais, à cause du renchérissement des fers et des bois, ils se sont élevés à la somme de 4,504.800 fr., au lieu de celle de 3,175,840 fr., montant des évaluations.

De là, une insuffisance de 1,128,960 fr., déjà annoncée par le Gouvernement dans la discussion du budget des Travaux Publics.

Le tableau ci-annexé, n° I, présente la récapitulation des divers marchés, mis en regard des évaluations, par section ou partie de section.

*Achèvement de la double voie sur la ligne du Midi* . . . . fr. 1,584,000

Depuis l'ouverture du chemin de fer de Paris aux frontières de Belgique, la nécessité d'une double voie continue sur notre ligne du Midi se fait vivement sentir.

La ligne du Midi est aujourd'hui ligne internationale, comme la ligne de l'Est; autant que la ligne de l'Est, elle a besoin d'une double voie continue.

L'on comprendra, en effet, que le non-achèvement de la double voie sur la ligne du Midi, qui exige des croisements à heure fixe sur des points déterminés, crée les plus grandes difficultés à la marche convenable du service international belge-français, et que ces difficultés réagissent nécessairement sur notre service intérieur.

Par l'étendue des lignes qu'il embrasse à l'étranger, le service international belge-français a besoin d'une certaine latitude, quant aux heures d'arrivée à la frontière, latitude peu conciliable avec les exigences du service de croisement auquel nous sommes obligés par les lacunes de notre double voie.

Le seul remède à cette situation est dans l'achèvement de la double voie.

D'après l'estimation ci-annexée, n° II, ces travaux d'achèvement, pour les sections de Jurbise à Mons et de Jemmapes à la frontière, ainsi que pour l'exhaussement de la route dans la tranchée de Neuville, section de Soignies à Jurbise, exigent l'emploi d'une somme de 1,584,000 fr.

*Dépenses complémentaires des lignes décrétées* . . . . . fr. 1,000,000

Les deux dernières lois, portant ouverture de crédits pour les dépenses de premier établissement des chemins de fer, sont celles des 29 septembre 1842 et 13 avril 1845.

Le crédit de 24,000,000 fr., ouvert par la loi du 29 septembre 1842, était réparti comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| Pour les lignes décrétées. . . . . | fr. | 17,000,000 |
| Pour les bâtiments des stations. . . . . | | 3,500,000 |
| Pour le matériel de locomotion. . . . . | | 3,500,000 |
| Somme égale. . . | fr. | 24,000,000 |

Le crédit ouvert par la loi du 13 avril 1845, s'élevant à 7,960,000 fr., est réparti, par nature de dépenses, de la manière suivante :

| | | |
|---|---|---|
| Doubles voies. . . . . | fr. | 3,175,840 |
| Bâtiments des stations . . . . . | | 2,898,960 |
| Jonction de la station de Gand au canal de Terneuzen . . . | | 235,000 |
| Extension du matériel d'exploitation. . . . . | | 1,650,200 |
| Ensemble. . . | fr | 7,960,000 |

Le crédit de 17,000,000 fr., ouvert par la loi du 29 septembre 1842, pour les lignes décrétées, se trouve aujourd'hui absorbé; il reste néanmoins à pourvoir à divers travaux indispensables, qui n'appartiennent à aucune des catégories de dépenses prévues dans la loi du 13 avril 1845, qui rentrent plutôt dans la catégorie des dépenses afférentes aux lignes décrétées et pour lesquels, dès lors, le crédit ouvert par cette dernière loi, quoiqu'à peine entamé, n'offre aucun moyen de liquidation. Tels sont, par exemple, les travaux de parachèvement reconnus indispensables dans la vallée de la Vesdre et sur quelques points des autres lignes; les travaux dits d'inondation, destinés à mettre la route et les ouvrages qui en dépendent à l'abri de l'action des hautes eaux; les indemnités dues à divers propriétaires pour emprise ou détérioration de leurs propriétés, et avec lesquels un règlement définitif n'a pu jusqu'ici intervenir, soit à cause de litispendance, soit par d'autres causes.

Ces divers travaux et indemnités se trouvent récapitulés au tableau annexé au présent exposé de motifs, sous le n° III; ils exigent l'ouverture d'un crédit de 1,000,000 de francs.

*Le Ministre des Finances,*

**J. MALOU.**

# PROJET DE LOI.

—

Léopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de nos Ministres des Travaux Publics et des Finances;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département des Travaux Publics, un crédit de 3,712,960 fr., pour travaux aux chemins de fer de l'État.

Ce crédit sera provisoirement couvert au moyen de bons du trésor à émettre au fur et à mesure des payements à effectuer.

Donné à Bruxelles, le 26 juillet 1846.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre des Travaux Publics,*

DE BAVAY.

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

# ANNEXES.

N° I.

*État des sommes engagées pour les doubles voies en cours d'exécution.*

| N° D'ORDRE. | DÉSIGNATION DES DÉPENSES. |
|---|---|
| 1 | Travaux de terrassements, pose de voies, etc., sur la partie de Hal à Tubise, entreprise Devisser. . |
| 2 | Id. et pose, de Bruxelles à Hal, entreprise Troignée . . . . . |
| 3 | Fourniture par le sieur Wielmaecker de 17,000 billes en chêne . . . . . |
| 4 | Id. de chevilles et clavettes, par le sieur Prudhomme . . . . . |
| 5 | Terrassements exécutés en régie de Tubise à Braine . . . . . |
| 6 | Id. id. d'Ostende à Plaeschendael . . . . . |
| 7 | Fourniture de fers par les sieurs Lucq et Goffart . . . . . |
| 8 | Adjudication des rails et coussinsts, du 22 octobre 1845 . . . . . |
| 9 | Id. de billes, du 29 octobre 1845 . . . . . |
| 10 | Travaux à exécuter par le sieur Ladry-Hart, pour la pose de la voie de Braine à Jurbise . . . . . |
| 11 | Id. id. id. de Braine à Godarville. . . . |
| 12 | Id. id. id. de Gosselies à Charleroi . . . |
| 13 | Complément des travaux en régie de Tubise à Braine-le-Comte . . . . . |
| 14 | Id. id. de Plaeschendael à Ostende. . . . . |
| 15 | Terrassements et pose de la voie de Mons à Jemmapes. . . . . |
| 16 | Id. id. de Gand à la frontière . . . . . |
| 17 | Fourniture de chevilles en fer et de coins en bois. . . . . |
| | Ensemble. . . . . fr. |
| | Sommes allouées par la loi du 13 avril 1845. . . . . |
| | A dépenser en plus. . . . . fr. |

| TOTAL DES DÉPENSES FAITES OU ENGAGÉES. 98,200m. | BRUXELLES à BRAINE-LE-COMTE. 30,000m. | BRAINE-LE-COMTE à JURBISE. 18,500m. | BRAINE-LE-COMTE à GODARVILLE ET GOSSELIES A CHARLEROY. 24,500m. | MONS à JEMMAPES. 4,200m. | OSTENDE à PLAESCHENDAEL. 6,000m. | COURTRAY à LA FRONTIÈRE. 15,000m. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 22,142 91<br>79,620 22 | 101,763 13 | » | » | » | » | » |
| 89,100 00 | 89,100 00 | » | » | » | » | » |
| 9,232 30 | 9,232 30 | » | » | » | » | » |
| 1,000 00 | 1,000 00 | » | » | » | » | » |
| 7,000 00 | » | » | » | » | 7,000 | » |
| 466,000 00 | 466,000 00 | » | » | » | » | » |
| 2,375,000 00 | 404,000 00 | 535,000 00 | 711,000 | 116,000 | 174,000 | 435,000 |
| 564,903 00 | 110,403 00 | 123,300 00 | 163,200 | 28,000 | 40,000 | 100,000 |
| 162,149 10 | » | 162,149 10 | » | » | » | » |
| 211,890 00 | » | » | 211,890 | » | » | » |
| 69,000 00 | 69,000 00 | » | » | » | » | » |
| 23,000 00 | » | » | » | » | 23,000 | » |
| 42,000 00 | » | » | » | 42,000 | » | » |
| 85,800 00 | » | » | » | » | » | 85,800 |
| 96,962 47 | 23,301 57 | 20,050 90 | 26,410 | 4,500 | 6,500 | 16,200 |
| 4,304,800 00 | 1,273,800 00 | 840,500 00 | 1,112,500 | 190,500 | 250,500 | 637,000 |
| 3,175,840 00 | 985,000 00 | 630,000 00 | 790,000 | 145,000 | 195,000 | 430,840 |
| 1,128,960 00 | 288,800 00 | 210,500 00 | 322,500 | 45,500 | 55,500 | 206,160 |

N° II.

*Etat indiquant les travaux et fournitures présumés nécessaires pour le complément de la double voie sur la ligne du Midi.*

| NATURE DES DÉPENSES. | TERRASSEMENTS, OUVRAGES D'ART, etc. | BILLES, RAILS et ACCESSOIRES. | TOTAL. |
|---|---|---|---|
| *Section de Soignies à Jurbise.* | | | |
| Exhaussement de la route dans la tranchée de Neuville | 130,000 | » | 130,000 |
| *Section de Jurbise à Mons.* | | | |
| (Longueur 11,741 mètres.) | | | |
| 12.500 billes en chêne, à fr. 6.50. . . . . | » | 81,250 | 81,250 |
| 5,000 rails pesant ensemble 867.000 kilog. à 32 fr. °/₀ | » | 277,440 | 277,440 |
| 25,000 coussinets grands et petits 267,500 k° à 23 fr. °/₀ | » | 61,525 | 61,525 |
| 50,000 chevilles pesant 15,000 kilog. à 40 fr. p. °/₀. | » | 6,000 | 6,000 |
| 25.000 coins en bois à 20 fr. p. °/₀. . . . . | » | 5,000 | 5,000 |
| Fourniture de 21,000 mèt. de sable au prix de 2 fr. . | 42,000 | » | 42,000 |
| Terrassements, élargissement des tranchées . . . . . | 57,000 | » | 57,000 |
| Aqueducs, buses et gargouilles. . . . . | 20,000 | » | 20,000 |
| Pose de la voie sur 11,800 mèt. à fr. 0-80 par mèt. . | 9,440 | » | 9,440 |
| Dépenses imprévues. , , . . . . . | 10,345 | » | 10,345 |
| | 268,785 | 431,215 | |
| A reporter . . . . . | . . . . . | . . . . . | 700,000 |

| NATURE DES DÉPENSES. | TERRASSEMENTS, OUVRAGES D'ART, etc. | BILLES, RAILS, et ACCESSOIRES. | TOTAL. |
|---|---|---|---|
| Report. . . . . | . . . . . | . . . . . | 700,000 |
| *Section de Jemappes à la frontière.* | | | |
| (Longueur 17,122 mètres.) | | | |
| 17,500 billes à fr. 6-50. . . . . | » | 113,750 | 113,750 |
| 7,000 rails pesant 1,214,000 kilog. à 32 fr. p. °/₀. . | » | 388,480 | 388,480 |
| 35,000 coussinets grands et petits pesant 374,500 kil. à 23 fr. p. °/₀. . . . . | » | 86,135 | 86,135 |
| 70,000 chevilles pesant 21,000 kilog. à 40 fr. p. °/₀ . | » | 8,400 | 8,400 |
| 35,000 coins en bois à 20 fr. p. °/₀ . . . . . | » | 7,000 | 7,000 |
| 32,000$^{m3}$ de cendres à fr. 1-80 . . . . . | 57,600 | » | 57,600 |
| Terrassements, buses et aqueducs . . . . . | 30,000 | » | 30,000 |
| Exhaussement de la route, au point ou elle est traversée par le chemin de fer du Flenu. . . . . | 140,000 | » | 140,000 |
| Pose de la voie : 17,200 mèt., à fr. 0-80 . . . . . | 13,760 | » | 13,760 |
| Maisonnettes de gardes . . . . . | 14,000 | » | 14,000 |
| Dépenses imprévues . . . . . | 24.875 | » | 24,815 |
| | 280,235 | 603,765 | |
| Total. . . . . | . . . . . | . . . . . | 1,584,000 |

## N° III.

*État des dépenses complémentaires des lignes décrétés.*

| N° D'ORDRE. | DÉSIGNATION DES DÉPENSES. | MONTANT DES DÉPENSES. |
|---|---|---|
| | LIGNE DU NORD. | |
| | SECTION DE BRUXELLES A ANVERS. | Fr. |
| 1 | Travaux de parachèvement, en 1845 . . . . . | 17,844 97 |
| 2 | Remblai d'excavations sur les glacis de la place d'Anvers . . . . . | 12,974 99 |
| 3 | Voûtement du canal de l'Ancre à Anvers . . . . . | 4,800 00 |
| 4 | Travaux de restauration au pont Léopold, à Bruxelles. . . . . | 25,000 00 |
| | LIGNE DE L'EST. | |
| | SECTIONS DE MALINES A LIÉGE. | |
| 5 | Travaux de parachèvement, en 1845 . . . . . | 40,799 12 |
| 6 | Tranchée définitive de Cumptich, viaducs, etc. . . . . | 165,922 15 |
| | SECTIONS DE LIÉGE A LA FRONTIÈRE DE PRUSSE. | |
| 7 | Travaux de parachèvement . . . . . | 43,562 89 |
| 8 | Travaux d'inondation exécutés sur la ligne de la Vesdre. . . . . | 48,077 56 |
| 9 | Reconstruction du perré du Purgatoire (ligne de la Vesdre) . . . . | 8,599 08 |
| 10 | Travaux d'usines sur la ligne de la Vesdre. . . . . | 5,153 37 |
| 11 | Redressement de la courbe d'Hoster (ligne de la Vesdre). . . . . | 16,797 32 |
| 12 | Travaux à exécuter aux tranchées de la ligne de la Vesdre. . . . . | 20,000 00 |
| | LIGNE DE L'OUEST. | |
| | SECTIONS DE MALINES A GAND. | |
| 13 | Travaux de parachèvement . . . . . | 25,055 69 |
| | A reporter. . . . . Fr. | 434,587 14 |

*Observations.*

1. Les travaux pour lesquels on réclame la somme ci-contre, sont des travaux de parachèvement, adjugés le 2 juillet 1845 ; ils consistent en terrassements, maçonneries, etc., exécutés sur la ligne du Nord.

2. Entreprise approuvée le 17 mai 1845. — 3e à-compte ; les travaux de terrassements, dont il s'agit, ont été exécutés sur les glacis de la place d'Anvers, pour y approprier un emplacement destiné au dépôt des bois du commerce, en vertu d'une convention conclue avec l'administration communale d'Anvers, le Département de la Guerre et celui des Finances.

3. Solde du prix des travaux adjugés, le 26 mai 1846, pour le voûtement et le remblai du canal de l'Ancre à Anvers, depuis l'extrémité de l'aqueduc jusqu'au pont de Hesse.

4. Cette somme est demandée pour faire face aux réparations qu'exige le pont Léopold, établi sur le canal de Bruxelles, pont qui livre passage aux convois allant de la station du Nord à celle du Midi et vice versâ.

5. Les travaux pour lesquels on réclame la somme ci-contre, sont des travaux de parachèvement, adjugés le 2 juillet 1845 ; ils consistent en terrassements, maçonneries, etc., exécutés sur la ligne de l'État.

6. Cette somme est indispensable pour parfaire le paiement des travaux de la tranchée définitive de Cumptich.

7. Les travaux pour lesquels on réclame la somme ci-contre, sont des travaux de parachèvement, adjugés le 2 juillet 1845 ; ils consistent en terrassements, maçonneries, etc., exécutés sur la ligne de Liége à la frontière de Prusse.

8. Autorisation du 21 mai 1845. — Les travaux dont il s'agit, concernent les six premiers lots de la ligne de la Vesdre ; ils consistent en terrassements et construction de perrés pour maintenir les talus et leur donner plus d'inclinaison.

9. Pour travaux d'art, de perrés, maçonnerie, etc., faits au tunnel du Purgatoire.

10. Retenue restant à rembourser à l'entrepreneur, sur les travaux de réparation faits à une usine sur la section de Liége à la frontière de Prusse.

11. Ces travaux sont exécutés en vertu d'une autorisation ministérielle du 15 septembre 1845. n° 3539, et consistent en travaux d'art et de terrassements sur la ligne de la Vesdre, redressement de la courbe d'Hoster, section de Liége à Pepinster.

12. Travaux rendus nécessaires par les inondations de 1845, et qui ne peuvent être ajournés sans danger pour la circulation des convois.

13. Les travaux pour lesquels on réclame la somme ci-contre, sont des travaux de parachèvement, adjugés le 2 juillet 1845 ; ils consistent en terrassements, maçonneries, etc., exécutés sur les sections de Malines à Gand.

| N° D'ORDRE. | DÉSIGNATION DES DÉPENSES. | MONTANT DES DÉPENSES. |
|---|---|---|
| | | Fr. |
| | Report . . . . . | 434,587 14 |
| 14 | Travaux à exécuter pour l'amélioration des talus. . . . . | 12,000 00 |
| | SECTIONS DE GAND A TOURNAY. | |
| 15 | Travaux de parachèvement . . . . . | 9,436 17 |
| 16 | Détournement de la voie dans la tranchée de Marcke (section de de Courtray à Mouscron). | 12,191 45 |
| 17 | Travaux d'amélioration à Marcke . . . . . | 6,000 00 |
| 18 | Solde des travaux de premier établissement des sections de Courtray à Mouscron, de Mouscron à la frontière et à Templeuve . . . . | 145,000 00 |
| | LIGNE DU MIDI. | |
| | SECTIONS DE BRUXELLES A QUIÉVRAIN. | |
| 19 | Travaux de parachèvement . . . . . | 34,699 71 |
| 20 | Terrains de la station de Mons . . . . . | 31,704 11 |
| | SECTIONS DE BRAINE-LE-COMTE A NAMUR. | |
| 21 | Travaux de parachèvement . . . . . | 53,178 64 |
| 22 | Terrains de la station de Charleroy . . . . . | 12,000 00 |
| 23 | Travaux divers, pavages, etc. . . . . | 1,655 61 |
| 24 | Solde des acquisitions de terrains sur les diverses lignes, frais de justice, honoraires d'avocats, d'avoués, etc., imprévus . . . . . | 247,547 17 |
| | Total général. . . . . fr. | 1,000,000 00 |

*Observations.*

14. Ces travaux sont la suite des inondations de 1845 ; leur exécution ne peut être ajournée sans danger.

15. Les travaux pour lesquels on réclame la somme ci-contre, sont des travaux de parachèvement, adjugés le 2 juillet 1845 ; ils consistent en terrassements, maçonneries, etc., exécutés sur les sections de Gand à Tournay.

Entreprise du sieur Wayez.

18. Cette somme est nécessaire pour le solde de la construction des sections de Courtray à Mouscron et de Mouscron et à la frontière à Templeuve. — Entreprise du sieur Romain De Boom.

19. Les travaux pour lesquels on réclame la somme ci-contre, sont des travaux de parachèvement, adjugés le 2 juillet 1845 ; ils consistent en terrassements, maçonneries, etc., exécutés sur les sections de Bruxelles à Quiévrain.

20. Smme due au Département de la Guerre, pour cession, en vertu d'une convention conclue, le 20 mars 1841, des bâtiments de l'arsenal de Mons, bâtiments aujourd'hui affectés au service de l'exploitation du chemin de fer.

21. Les travaux pour lesquels on réclame la somme ci-contre, sont des travaux de parachèvement, adjugés le 2 juillet 1845 : ils consistent en terrassements, maçonneries, etc., exécutés sur les sections de Braine-le-Comte à Namur.

22. Somme due au Département de la Guerre, pour cession de terrains nécessaires à la construction de la station de Charleroy, en vertu d'une convention conclue le 9 août 1841.

23. Solde du prix des travaux de la soumission du sieur Vanderhaegen, pour travaux de pavage, dans les stations, sur la section de Braine-le-Comte à Charleroy.